



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Valence, le 23 mars 2020

Madame la Présidente du Conseil départemental,

Monsieur le Président de l'association des Maires,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Comme vous le savez, nous sommes passés au stade 3 de l'épidémie du COVID-19 et des mesures de confinement à domicile ont été décidées.

La gestion de cette épidémie nécessite une mobilisation coordonnée de l'ensemble des établissements de santé publics et privés, du secteur médico-social ainsi que des professionnels de santé du secteur ambulatoire. Elle repose sur de nombreuses institutions et organisations professionnelles (conseils départementaux de l'ordre, réunions régionales des médecins, pharmaciens, infirmiers, caisse primaire d'assurance maladie, communautés professionnelles territoriales de santé, hôpitaux, aide médicale urgente, conseil départemental, collectivités territoriales...).

La prise en charge des patients atteints du COVID-19 est majoritairement réalisée en ambulatoire et repose davantage sur les professionnels libéraux. Seuls les patients "COVID graves" nécessitant une hospitalisation en réanimation en urgence et les patients "COVID sévères" nécessitant une hospitalisation en unités dédiées doivent être orientés vers les hôpitaux soit par le centre 15 soit par les médecins généralistes.

Cette prise en charge est aujourd'hui déjà organisée par les professionnels libéraux au sein de leurs cabinets médicaux et/ou structures d'exercice regroupé (et notamment en maisons de santé pluri-professionnelles). Ils ont déployé une organisation propre, en fonction de leurs ressources et des réalités de chaque territoire et proposent plusieurs modalités de prise en charge :

- Consultations en horaires dédiés pour les patients suspects de COVID-19 (exemple : consultations normales le matin et consultations COVID dans l'après-midi ...)
- Séparation des flux des patients quand cela est possible au niveau des salles d'attente
- Organisation de rendez-vous pour éviter les croisements de malades COVID-19 avec les autres patients
- Organisation de téléconsultations quand la situation le permet.

Néanmoins, il convient d'anticiper dès à présent la montée en puissance des demandes de consultations COVID-19, vis-à-vis desquelles l'actuel dispositif sera rapidement saturé.

Dans ce cas, la **mise en place de centres de consultations dédiés** sera la réponse la plus adaptée, comme envisagé dans le Plan Départemental de mobilisation, arrêté le 16 juillet 2019.

Un découpage infra-départemental en 19 « SECTEURS COVID-19 » a été élaboré dans ce cadre par l'agence régionale de santé, en concertation avec les représentants du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins, de l'union régionale des professionnels de santé médecins, des responsables médicaux de la permanence des soins ambulatoires et de la régulation libérale.

Je tenais à vous informer dès à présent de la démarche engagée et je vous joins à cet effet la cartographie, la liste des secteurs pré-identifiés avec les coordonnées du responsable médical.

Pour chaque secteur, une commune "centrale" est identifiée pour accueillir le centre de consultations dédié, selon un cahier des charges précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement.

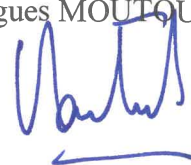
Dans un premier temps, l'implantation et l'organisation de ces centres doit être validée par l'agence régionale de santé, conformément au cahier des charges.

La décision d'ouverture d'un centre sera prise dans un deuxième temps, sur avis de l'ARS en concertation avec les élus et les responsables médicaux de secteurs, dès lors que les cabinets médicaux ne peuvent plus faire face à l'épidémie.

Pour les communes concernées par l'implantation d'un centre, des recommandations plus spécifiques seront communiquées pour préciser les attendus et en particulier les modalités d'organisation nécessaires (locaux, équipements, ressources humaines, entretien...).

Comptant sur votre soutien pour coordonner au mieux nos actions, je vous prie de croire, Madame la Présidente du conseil départemental, Monsieur le Président de l'association des maires, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Hugues MOUTOUH



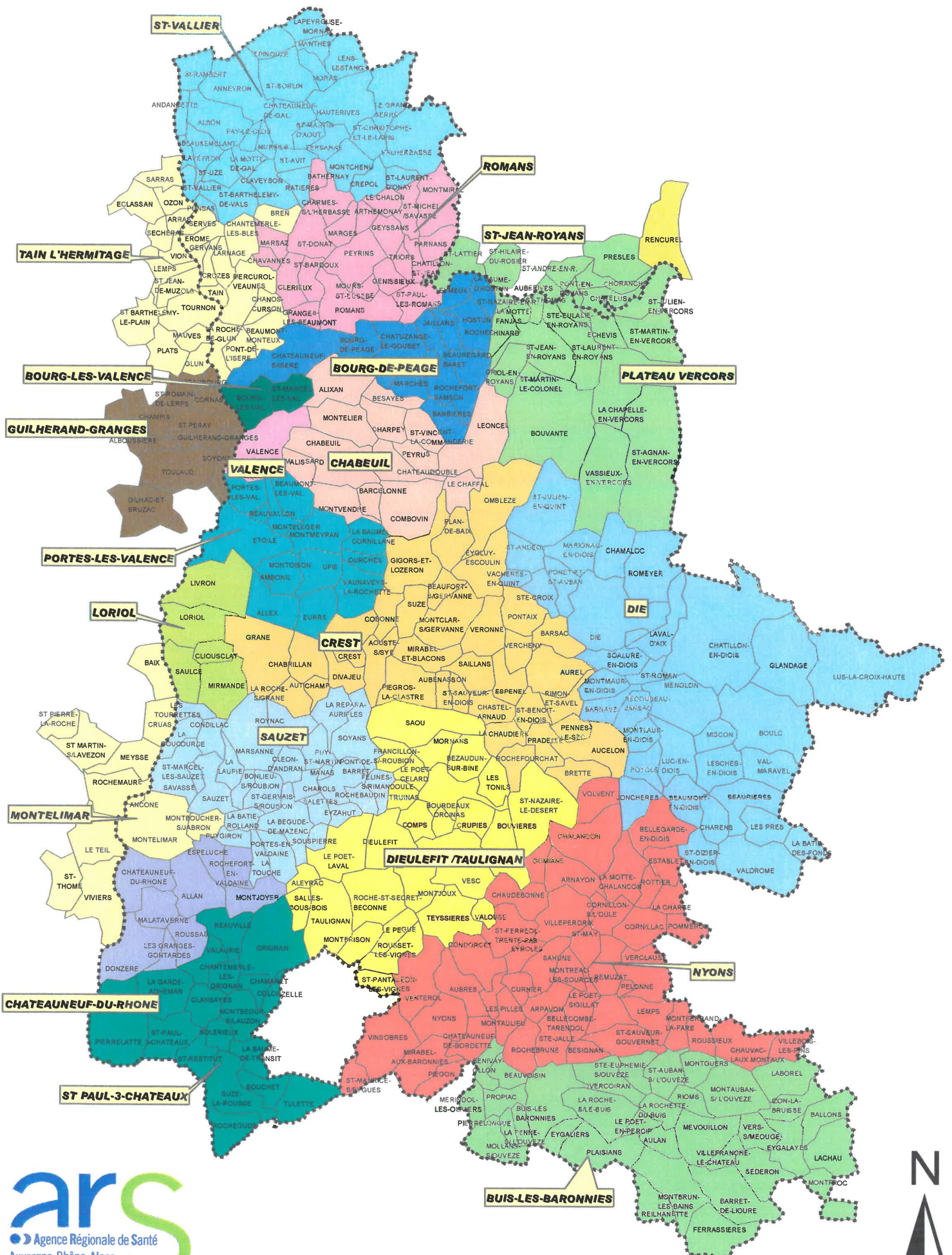
Copie à Mesdames et Messieurs les parlementaires.

Annexes

Annexe 1 – Cartographie des secteurs COVIDS

Annexe 2 – Liste des secteurs COVID et des communes « centre »

Secteurs COVID



SECTEURS COVID / COMMUNES CENTRES DEBIES / Médecins référents

référence COVID	NOM SECTEUR COVID	population totale	Commune Centre de consultation dédié	Nom responsable médical	tel RM	tel fixe	mail
A	Saint-Vallier	44191	Saint-Vallier	Dr Philippe MONDON	06 20 60 77 38		philippemondon@orange.fr
AB	Tain-l'Hermitage	47526	Saint-Vallier	Dr Philippe MONDON	06 20 60 77 38		philippemondon@orange.fr
B	Bourg de Peage	27491	Bourg de Peage	Dr Pierre Yves CHAUMONTET	06 14 39 41 45	04 75 02 53 13	docteurchaumontet@yahoo.fr
C	Romans-sur-Isère	61441	Romans-sur-Isere	Dr Yannick CARILLO	06 27 66 67 64		y.carrillo@orange.fr
D	Saint-Jean-en-Royans	15044	Saint-Jean-en-Royans	DR Michel DUC MAUGE	06 81 74 74 55		michel.duc-mauge@orange.fr
E	Chabeuil	23562	Chabeuil	Dr Jeremie BARBIER	07 81 26 11 08	0475592845	j.barbier@nerim.fr
F	Die	10783	Die	Dr Celine GONDOUIN	06 18 34 27 64	0475213133	docteurgondouin@gmail.com
G	Crest	21230	Crest	Dr Cecile SALEH	06 18 08 40 28		cecilepuel@gmail.com
H	Portes-ès-Valence	35289	Etoile	Dr Marie KERHOUANT	06 70 53 05 70		mkerhouant@neuf.fr
I	Sauzet	19816	Sauzet	Dr Gaelle DREVON	06 89 29 23 57	0475903061	gaelle.drevon@gmail.com
J	Montélimar	64972	Montélimar	Dr Laetitia MARIANNE	06 64 83 48 80	0475521810	lae.marianne@free.fr
K	Chateauneuf-Du-Rhone	15180	Chateauneuf-Du-Rhone	Dr Gregory COLOMBET	06 88 53 17 70	0475466198	drcolombet@gmail.com
L	Saint-Paul-Trois-Châteaux	39997	Valaurie	Dr Veronique FRIXON-MARIN		0475001402	marinfamily@wanadoo.fr
M	Dieulefit-Taulignan	15344	Dieulefit	Dr Thierry LEMBERTHE	06 18 96 01 90	0475464334	thierrylamberthe3@gmail.com
O	Loriol-sur-Drôme	19013	Livron	Dr ROSSIGNOL	06 88 96 10 04		drross26250@gmail.com
Q	Nyons	16463	Nyons	Dr Veronique ENGUENT	06 85 11 88 11	0475262120	enguentveronique@orange.fr
R	Buis-les-Baronnies	7709	Buis-les-Baronnies	Dr Claude DERAİL	06 18 94 95 26		c.derail@medsvn.fr
S	Bourg-ès-Valence	26978	Valence	Dr Karim TABET	06 32 23 41 69	0475784283	k.tabet@wanadoo.fr
U	Valence	64322	Valence	Dr Karim TABET	06 32 23 41 69	0475784283	k.tabet@wanadoo.fr